Procès-verbal du Conseil municipal du 24 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Aubigny-Les Clouzeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Aubigny, sous la présidence de Madame Michelle Grellier, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 janvier 2024

Présents : Michelle Grellier, Jany Guéret, Catherine Laville, Louis Bruillot, Isabelle Camand, Jean-Philippe Barrientos, Elisabeth Rousseau, Patrice Gaborit, Véronique Villette, Michel Loiseau, Jean-Paul Boulineau, , Fabrice Pondevie, Serge Chevolleau, Cyril Perrin, Saliha Regnault, Valérie Pajou, Franck Mazoué, Laurent Carudel, Séverine Pajaud, Fabien Chaigneau, Stéphanie Eriteau, Maïlys Menezo, Maxime Marionneau, Philippe Touze, Jean-Louis Tessier, André Grassineau, Karine Racaud, Angélique Pasquereau, Jean-Alain Netser, Frédérique Trichet.

Absents : Nathalie Allais donne pouvoir à Franck Mazoué, Maïlys Menezo, Séverine Pajaud donne pourvoir à Stéphanie Eriteau, Stéphanie Routhiau donne pouvoir à Frédérique Trichet, Danielle Soulat donne pouvoir à Catherine Laville

Secrétaire de séance : Serge Chevolleau

Madame la MAIRE fait l'appel, donne lecture des pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Madame la MAIRE ouvre la séance.

Serge CHEVOLLEAU est désigné secrétaire de séance.

Madame la MAIRE soumet aux voix le Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023.

Le PV du Conseil municipal du 13 décembre 2023 est arrêté sans observations.

Madame la MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

DEL2024-01-001 - Décisions de Madame la maire

Madame la MAIRE informe le Conseil municipal des décisions prises au titre de ses délégations.

Arrivée de Fabien CHAIGNEAU

DEL2024-01-002 - Demande de subventions DETR-DSIL-FONDS VERT-AUTRES

Madame la MAIRE dit qu'il s'agit de présenter auprès de l'Etat les demandes de subvention pour les projets d'investissement de la commune. Elle présente les subventions DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et précise que les dossiers de demande doivent être déposés avant le 23 février.

Madame la MAIRE explique que des questions se sont posées sur les dossiers à présenter, pour décider du calendrier le plus pertinent. La DGS a rencontré les Services de l'Etat. Il est nécessaire que les projets soient suffisamment avancés. Le dossier qui apparaît comme le plus opportun pour être présenté en 2024 est la Maison de Santé des Clouzeaux.

Madame la MAIRE explique qu'ensuite la question s'est posée pour la Rénovation et Extension des vestiaires de la Salle des sports d'Aubigny et la Rénovation de l'école Odette Roux. Les services de l'Etat ont considéré qu'il serait pertinent de déposer un dossier pour l'école Odette Roux, étant donné que la commune a demandé à être retenue au titre des écoles prioritaires du département pour le Fonds Vert. De toutes façons si le projet n'est pas retenu pour une attribution cette année il pourra l'être pour 2025.

Madame la MAIRE dit que la Préfecture a conseillé aussi de déposer un dossier pour une opération plus petite, comme la rénovation des façades de l'école Jean de la Fontaine. Pour cette école il s'agit de réparer les fissures qui sont apparues sur la totalité des façades, avec une estimation financière prévisionnelle de 134 400 € HT. La demande de soutien financier au titre de la DETR/DSIL est de 60%, soit le plafond autorisé. Il s'agit d'un plus petit dossier mais comme les écoles sont prioritaires il pourrait être bien aidé.

Michel LOISEAU précise que les travaux seront terminés pour la rentrée 2024.

Madame la MAIRE présente le plan de financement et les demandes de subvention pour la Rénovation et Extension de la Salle des Sports d'Aubigny. Elle précise que les fédérations sportives seront aussi sollicitées.

Madame la MAIRE présente le plan de financement et les demandes de subvention pour la Rénovation de l'Ecole Odette Roux. Elle précise qu'une demande d'aide au titre du Fonds Vert sera faite étant donné qu'une grande partie du projet porte sur la rénovation énergétique du bâtiment.

Arrivée de Alain NESTER

Madame la MAIRE explique que bien entendu la commune n'est pas assurée de recevoir le montant sollicité dans chaque cas, mais espère être bien aidée notamment sur les projets qui répondent aux priorités fixées par les demandeurs, comme l'école ou la maison de santé. Sur ce dernier dossier une délibération est prévue un peu plus tard dans la séance.

Question adoptée à l'unanimité

DEL2024-01-003 Modification du temps de travail d'un poste au Service Affaires Scolaires

Franck MAZOUE dit que comme il a été vu en Commission, il s'agit de modifier le temps de travail d'un agent du service Affaires Scolaires à temps non complet qui passe de 32h/sem à 33h30 h/sem, afin d'éviter le versement permanent d'heures complémentaires.

Question adoptée à l'unanimité

DEL2024-01-004 Dénomination de la voie desservant les logements de la Résidence des Boutons d'Or aux Clouzeaux

Jany GUERET explique qu'il y avait une confusion d'adresse entre la rue de la Prairie et certaines maisons de la résidence. Il est proposé de nommer l'impasse desservant les maisons « Impasse des Boutons d'Or ».

Question adoptée à l'unanimité

DEL2024-01-005 Dénomination de la voie du lotissement à usage d'activités « La Tignonnière Extension » à Aubigny

Jany GUERET dit qu'il s'agit de dénommer une voie dans l'extension de la zone d'activités « La Tignonnière ». En commission il est proposé de nommer cette voie « rue Gustave Eiffel ». Il rappelle qu'en 2023 il a été commémoré l'anniversaire de sa mort. En Vendée, deux ponts portent son nom.

Jany GUERET dit que le nom de Gustave Eiffel est une référence importante dans le monde économique.

André GRASSINEAU dit que c'est positif que ce soit un nom facile à retenir.

Question adoptée à l'unanimité

DEL2024-01-006 Validation de l'inventaire des zones humides réalisé sur la commune déléguée des Clouzeaux

Jany GUERET rappelle que pour être en adéquation avec le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne ou les SAGE, il était nécessaire de réaliser l'inventaire des zones humides de la commune déléguée des Clouzeaux. Celui de la commune déléguée d'Aubigny avait déjà été réalisé. Il rappelle le contexte légal et réglementaire qui s'impose aux collectivités

Jany GUERET présente le tableau présentant le détail des secteurs retenus sur les deux communes déléguées. Au total, 375 ha de zones humides sont identifiés à Aubigny et 582 ha aux Clouzeaux.

Jany GUERET présente la méthode utilisée : des sondages complémentaires réalisés fin novembre suite à la réunion avec les agriculteurs du 12 juin 2023, une nouvelle cartographie a été établie et présenté au groupe de suivi communal du 6 décembre 2023. Une fois approuvé par La Roche-sur-Yon Agglomération, l'inventaire des zones humides de la commune déléguée des Clouzeaux sera transmis à la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour validation. Il pourra ensuite être intégré au PLU en cours de révision.

Jany GUERET dit que la délibération présentée ce soir est l'aboutissement d'un travail assez long.

André GRASSINEAU demande la parole pour faire part de l'intervention suivante :

Frédérique et moi-même avons participé à l'inventaire des zones humides, nous voudrions vous partager ces quelques mots :

La procédure de zonage telle qu'elle a été faite n'est pas satisfaisante. Le cabinet ATLAM, missionné pour effectuer cet inventaire de zones humides, s'est contenté d'appliquer les procédures administratives qui lui sont imposées. Le fait de figer 22% du territoire des Clouzeaux en zones humides est une aberration. Le zonage a été établi en grande partie à l'aide de cartes et de quelques sondages sans tenir compte de l'expérience et de la réalité du terrain. L'impact pour les exploitations agricoles est à ce jour inconnu et le cabinet ATLAM a même dit que pour tout projet agricole, il faudra que ce zonage soit étudié. A quoi ça sert ?

Il va de soi qu'il faut protéger les cours d'eau et la biodiversité mais l'empilement des couches administratives nous éloigne des vrais sujets. A nous maintenant de veiller à ce que cette nouvelle contrainte ne soit pas trop pénalisante pour les propriétés agricoles et les exploitations. C'est pour toutes ces raisons et en soutien au monde agricole que notre groupe s'abstiendra lors du vote

Jany GUERET dit qu'il ne peut que partager ses interrogations. Ces études seront revues au moment du PLUi. Les méthodes seront-elles plus drastiques, les clés de répartition plus strictes ? Il est impossible de le dire aujourd'hui. Des interrogations existent également sur les contraintes administratives, par exemple depuis la récente loi APER. L'approche reste encore très administrative.

Jany GUERET dit que cela dit, ce sont des documents obligatoires. Les élus resteront vigilants sur ces questions.

Madame la MAIRE dit qu'en effet l'inventaire contraint les projets d'extension. La mairie a fait le maximum, par exemple en demandant des études complémentaires pour le secteur de La Vigne, mais ces nouveaux sondages n'ont fait que conforter les premiers résultats.

Question adoptée à la majorité avec 24 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions

DEL2024-01-007 Maison de Santé des Clouzeaux – Approbation du programme

Catherine LAVILLE présente le projet de Maison de santé pluriprofessionnelle avant de passer au volet bâtimentaire. Les professionnels médicaux et paramédicaux volontaires d'Aubigny-Les Clouzeaux et de Nieul le Dolent se sont réunis en association afin d'écrire ensemble un projet de santé en vue de la constitution d'une maison de santé pluriprofessionnelle multi site. Apres avoir réalisé un diagnostic du territoire, les thèmes travaillés sont : l'accès au soin, la continuité des soins, la communication interne et externe, la formation initiale (accueil d'étudiants), la formation médicale continue et la relation avec les usagers

Catherine LAVILLE explique que le but recherché est d'améliorer leurs conditions d'exercice, leur interconnaissance, la prise en charge pluridisciplinaire des patients et d'envisager des actions de prévention mais aussi d'augmenter l'attractivité du territoire.

Catherine LAVILLE dit que c'est ce dynamisme, la pertinence des projets qui démarquera la commune. Le partenariat élus/professionnels de santé est essentiel dans l'élaboration du projet de MSP Les élus doivent être facilitateurs pour permettre par exemple un soutien logistique (recherche ou adaptation de locaux, mise à disposition de secrétariat…). C'est qui permettra d'attirer de jeunes médecins.

Catherine LAVILLE dit qu'il est nécessaire de s'inscrire dans un projet de maison de santé pluriprofessionnelle pour pouvoir bénéficier de subventions d'investissement plus élevées.

Catherine LAVILLE rappelle qu'en décembre le conseil municipal a validé l'acquisition des deux bâtiments médicaux rue de la Grenouillère aux Clouzeaux. Elle présente le programme de rénovation et le calendrier.

Michel LOISEAU précise qu'il est prévu une livraison mi-décembre 2024.

Catherine LAVILLE dit que l'organisation des locaux provisoires pendant les travaux devrait se faire avec des modulaires.

André GRASSINEAU s'étonne du coût des travaux compte tenu du prix d'achat.

Catherine LAVILLE présente le détail des coûts estimés.

Karine RACAUD dit que le prix des modulaires n'est pas compris.

Michel LOISEAU dit qu'il est en train d'être vu avec les médecins pour trouver la meilleure solution. Il explique qu'il s'agit de conserver la coquille extérieure mais de tout réaménager à l'intérieur. Seuls les murs, le toit et les ouvertures (sauf en façade) sont conservés. Il y a aussi des contraintes techniques pour contrôler l'ensoleillement.

Madame la MAIRE précise qu'il s'agit d'une réorganisation totale des espaces, car après travaux il y aura 5 cabinets plus un espace accueil et une salle de réunion pouvant servir de logement ponctuel à un interne.

Philippe TOUZE demande si l'ameublement sera prévu.

Madame la MAIRE explique qu'il existe une subvention du département pour l'équipement des cabinets médicaux. Pour l'instant les professionnels de santé n'ont pas sollicité des équipements mais cette subvention sera demandée et activée en cas de nécessité.

Catherine LAVILLE dit que les nouveaux espaces permettront de gagner en fonctionnalité et permettront le travail commun nécessaire au fonctionnement d'une Maison de Santé.

Madame la MAIRE présente le plan de financement prévisionnel et les subventions d'investissement qui seront sollicitées. Elle précise que bien entendu les professionnels de santé paieront un loyer, il ne s'agit pas d'une mise à disposition gratuite.

Question adoptée à l'unanimité

Angélique PASQUEREAU dit qu'elle entend l'intérêt du projet mais qu'avec un coût de plus de 3 800 €/m^2, il n'aurait pas été plus judicieux de construire un bâtiment neuf ?

Madame la MAIRE dit que la question de la destination du bâtiment actuel se serait posée.

Angélique PASQUEREAU dit que ce bâtiment était déjà aux médecins. Même si elle comprend que la construction d'un nouveau bâtiment aurait entraîné un délai trop long pour eux.

Michel LOISEAU dit que la première estimation peut paraître élevée mais qu'il s'agit d'un m^2 technique. Et le projet final tentera d'optimiser les coûts bien sûr.

Madame la MAIRE dit que dans le prix il y a également le parking, qui est en bon état. Tout compris il s'agit d'une bonne opération.

Michel LOISEAU précise qu'il y a des coûts de rénovation énergétique également pour rendre vertueux ce bâtiment vétuste.

Angélique PASQUEREAU dit que Stéphanie ROUTHIAU lui a fait part de personnes qui se sont vues refuser par les médecins généralistes.

Catherine LAVILLE dit qu'en effet ça ne l'étonne pas. Il est connu aujourd'hui qu'il y a des personnes qui n'ont pas de médecin généraliste, et qu'elle comprend leur inquiétude. C'est pour cela que c'est une chance que l'équipe médicale des Clouzeaux soit tournée vers la formation et l'accueil de nouveaux médecins. A Nieul le Dolent un médecin s'installe, elles sont optimistes sur la possibilité de reproduire une installation à Aubigny.

Catherine LAVILLE dit que les élus n'ont pas le pouvoir direct de trouver des médecins, c'est pour cela que leur rôle est de soutenir à leur niveau, avec ce projet de Maison de Santé. Elle précise également que comme une possibilité complémentaire la téléconsultation est proposée à la pharmacie d'Aubigny.

Angélique PASQUEREAU dit qu'il est important de communiquer sur ce point.

Catherine LAVILLE dit qu'elle a rencontré le jour même avec Jany GUERET l'infirmière de pratique avancée qui est actuellement en stage aux Clouzeaux jusqu'au mois de juin. Les médecins orientent les patients vers elle, qui ensuite verront un médecin. A terme, le but serait de soutenir les médecins en prenant en charge le renouvellement des traitements de longue durée. Elle ne remplacera pas le médecin mais ça peut permettre d'espacer les rendez-vous. Cette infirmière est intégrée à la maison de santé, elle espère être conventionnée avec tous les médecins qui en font partie.

Fabien CHAIGNEAU précise que le métier est très récent, les premiers diplômés arrivent maintenant. Le renouvellement d'ordonnances engorge beaucoup les cabinets.

Catherine LAVILLE précise qu'elle sera la première en libérale sur le département. Sa présence va démarquer la MSP de notre territoire, c'est encore un plus pour attirer de jeunes médecins.

Louis BRUILLOT dit qu'il voudrait revenir sur le fait de construire un bâtiment neuf. D'un point de vue environnemental, la démarche vertueuse est de rénover et non de construire un bâtiment neuf en laissant l'ancien désaffecté.

Angélique PASQUERAU dit que la raison principale est que les médecins étaient pressés, le bâtiment aurait pu servir à autre chose.

Michel LOISEAU précise que dans la commande passé à la maîtrise d'œuvre il a été imposé le réemploi, pour rester dans une démarche environnementale vertueuse.

DEL2024-01-008 Convention avec la Protection civile – Autorisation de signature

Catherine LAVILLE explique que les termes de la convention formalisent le soutien déjà en place à l'antenne locale de la Protection civile.

Catherine LAVILLE dit qu'il est vrai que le local mis actuellement à disposition n'est pas vraiment satisfaisant. La commune est à l'affut de nouveau locaux qui pourraient être proposés. Les formations se font dans la salle des Boutons d'Or.

André GRASSINEAU dit que ce qui manque le plus ce sont des sanitaires.

Madame la MAIRE dit que la commune s'est engagée à participer au financement de leur nouveau véhicule de secours, en raison de la contribution de cette association à la vie locale.

Catherine LAVILLE dit qu'il y a une bonne équipe.

André GRASSINEAU confirme qu'il y a une bonne équipe avec un très bon nouveau formateur.

Question adoptée à l'unanimité

DEL2024-01-009 Subvention exceptionnelle à l'Association Atelier M

Elisabeth ROUSSEAU dit que l'association l'Atelier M., récemment créée par Mr Pellerin organise et réalise une exposition rétrospective consacrée à l'ensemble de l'œuvre de Guy Mallard la semaine du 10 au 18 février 2024. Monsieur Guy Mallard, 90 ans passés, est une figure de la commune : tour à tour forgeron, minotier, animateur du groupe folklorique l'Aigail, collecteur de témoignages des anciens pour défendre la culture populaire, acteur incontournable de la fête

artisanale, premier président du jumelage franco-allemand et surtout artiste sculpteur, à l'initiative de l'exposition annuelle « Echanges de regards ».

Elisabeth ROUSSEAU poursuit en indiquant que depuis 1963, cet homme n'a eu de cesse d'agir pour la culture sur la commune. La municipalité est fière de s'associer à la réalisation de cette exposition rétrospective de l'ensemble de son œuvre, permettant d'y découvrir de nouvelles sculptures et son nouveau travail sur les écorces de peuplier qu'il nomme « les rides végétales ». Afin de permettre à l'association de mener à bien ce projet, il est proposé au conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Karine RACAUD demande à quoi sera destinée la subvention.

Elisabeth ROUSSEAU précise qu'elle servira à couvrir les frais de communication et d'assurance.

Madame la MAIRE explique que l'Atelier M a présenté un budget prévisionnel, et que l'association sollicitait au départ une subvention de 3 700 €. C'est par égard pour M. Mallard et son œuvre que le versement de cette subvention exceptionnelle est proposé au conseil.

Karine RACAUD dit que l'exposition lui paraît justifiée. Mais qu'au moment où tant de familles sont en difficulté, personnellement elle s'abstiendra sur cette délibération.

Angélique PASQUEREAU dit qu'il y a des associations qui ont peu de subventions ou pas du tout.

Jean-Philippe BARRIENTOS dit que s'il y a des associations qui ne perçoivent aucune subvention de la commune c'est parce qu'elles ne font pas de demande, car toutes les associations qui demandent une subvention reçoivent une réponse positive.

Question adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions

DEL2024-01-010 Composition du Conseil des Sages

Isabelle CAMAND informe le Conseil des modifications au sein du Conseil des Sages. Elle explique que le Conseil de Sages a créé un nouvel statut d'« Expert », à destination des anciens membres qui continuent à s'investir fortement dans les actions sans faire partie des commissions.

Isabelle CAMAND présente les motivations de chacun :

- GEFFARD Mireille, qui a siégé pendant 9 ans et est sortie en fin de mandat comme stipulé dans l'ancien règlement intérieur. Elle est toujours très active au sein de la commission Histoire et ne veut pas recandidater au sein du Conseil des Sages.
- LOUINEAU Paul, qui utilise son droit de sortie mais qui reste engagé sur des actions, telle que l'accompagnement aux devoirs, le cinéma, la rencontre inter-bourgs…
- ROBLIN Dominique, qui a siégé pendant 9 ans et est sorti en fin de mandat comme stipulé dans l'ancien règlement intérieur. Il est toujours très actif au sein de la commission Histoire et ne veut pas recandidater au sein du Conseil des Sages.
- TEXIER Marie-Thérèse, qui a siégé depuis 2016 très activement au sein de la commission Histoire et qui veut continuer à contribuer dans ce cadre.

Isabelle CAMAND présente la nouvelle composition du Conseil des Sages

Question adoptée à l'unanimité

Après épuisement des points inscrits à l'ordre du jour, Madame la MAIRE passe aux questions diverses

Questions diverses

Louis BRUILLOT présente un retour sur la Commission Déchets de La Roche-sur-Yon Agglomération

Compostage :

L'Agglomération va proposer aux communes 4 sessions de formation au compostage. Les participants pourront ensuite bénéficier d'un composteur gratuit.

Pour rappel, la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux est déjà bien équipée avec une plateforme de compostage aux Clouzeaux et un Pavillon de compostage à Aubigny, gérés par des bénévoles.

Collecte des déchets :

La première collecte de l'année a rencontré des difficultés. Plusieurs éléments réunis :

- Changement de fréquence
- Changement de prestataire

- Refonte des tournées car les camions partent désormais de La Chaize-le-Vicomte
- Fort renouvellement de chauffeurs car 11 sur 27 n'ont pas souhaité reconduire leur contrat avec le nouveau prestataire
- Information arrivée tard par rapport aux changements mise en place
- Insuffisante lecture de la communication par les habitants

Il reste à espérer que la situation s'améliorera avec le rodage.

Laurent CARUDEL présente un retour sur le traitement des nids de frelons asiatiques.

Le piégeage et la destruction des nids est pris en charge par l'Agglomération. Les coûts sont en hausse. Pour 2024, il a été décidé de continuer à prendre en charge la destruction pour les particuliers, et travailler avec les apiculteurs pour les piégeages. A terme, une participation financière des particuliers pourrait être envisagée.

Fabrice PONDEVIE présente un retour sur le recensement en cours.

Les opérations de recensement se déroulent normalement, les objectifs à date sont dépassés.

Angélique PASQUEREAU demande si la vidéoprotection de la salle des sports est installée.

Jean-Philippe BARRIENTOS confirme qu'elle est installée depuis plusieurs mois, et qu'il y a déjà eu une réquisition des images par la Gendarmerie. Une signalisation autour du site sera installée (actuellement elle existe mais seulement sur le bâtiment).

Angélique PASQUEREAU dit qu'elle souhaiterait intervenir sur l'élaboration du Plan local d'urbanisme dont Jany Guéret s'est glorifié lors du conseil précédent. Elle indique que l'ancienne majorité arrivée en mars 2020 a dû prendre le temps de se réapproprier du dossier et du travail avec Urbanova qui avait commencé en 2019. Le contexte sanitaire et le confinement n'ont pas permis aux équipes de se réunir. Après cet épisode, il a fallu prendre en compte les nouvelles contraintes imposées par la loi ZAN. Sans compter le dossier de la ZAC Belle Etoile qui a été renouvelé le 15 janvier 2020 alors que l'échéance initiale était 2023.

Angélique PASQUEREAU dit qu'il a fallu analyser les choses pour que le développement des Clouzeaux ne s'arrête pas, et tenir compte des nouvelles contraintes de densité. Donc non, l'ancienne majorité n'a pas rien fait. Il faut prendre les bonnes décisions si on ne veut pas faire des Clouzeaux une cité dortoir.

Jean-Louis TESSIER dit que lors d'un échange en 2020 avec le bureau d'études la responsable a dit qu'il y allait avoir un problème avec la ZAC. Il est plus facile de faire porter sur d'autres les conséquences de ses propres décisions.

Madame la MAIRE dit qu'au moment de la décision du prolongement il n'était pas possible d'imaginer qu'il y aurait des restrictions aussi fortes sur le foncier imposées fin 2020. Le renouvellement a été fait dans l'objectif de ne pas perdre du temps dans le développement.

Angélique PASQUEREAU dit qu'en effet tout le monde a été surpris par les contraintes de la loi ZAN. Mais elle remet en question qu'on puisse dire que l'ancienne majorité n'a rien fait en 3 ans.

Jany GUERET dit que les problèmes évoqués concernent tous les PLU, ce n'est pas lié à la commune nouvelle mais aux contraintes qui n'auraient pas pu être imaginées il y a 15 ans au moment du lancement de la ZAC.

Angélique PASQUEREAU dit que le contrat aurait pu ne pas être renouvelé en 2020.

Madame la MAIRE dit que la décision a été prise pour ne pas avoir de rupture dans l'exécution d'un contrat qui donnait toute satisfaction à ce moment-là.

Jany GUERET dit que le retard pris par la révision générale du PLU est un fait qui porte préjudice à la commune. Il est positif d'arriver au bout. Il dit qu''il ne fait pas porter le chapeau aux anciens élus, que ce dossier est compliqué.

Philippe TOUZE demande pourquoi avoir renouvelé le contrat avec la ZAC

Madame la MAIRE dit qu'il s'agit de permettre la poursuite du développement des lotissements sans rupture.

Jany GUERET précise qu'il a été jugé plus honnête de régulariser le dossier de renouvellement de la convention avant les élections.

Angélique PASQUEREAU dit que les élus vont devoir négocier les surfaces.

Jany GUERET confirme que tout le monde est déjà autour de la table, avec un bon partenariat avec l'aménageur.

Angélique PASQUEREAU dit que pour pouvoir compenser la ZAC la densité aux Clouzeaux devra être plus élevée.

Madame la MAIRE dit que comme Angélique PASQUEREAU le sait pour participer aux réunions avec Urbanova, ce n'est pas acceptable et ce n'est pas l'option retenue.

Jany GUERET rappelle qu'outre les négociations avec l'aménageur de la ZAC il y a actuellement des négociations avec l'Agglomération et les Services de l'Etat sur le taux de logement social. Sur la densité, il y aura peut-être une

autre perception des habitants, des jeunes familles qui souhaiteront des apparts et de petits terrains. C'est une interrogation.

Louis BRUILLOT dit qu'il faisait partie du groupe PLU lors de la précédente majorité. Il rappelle après vérification de ses messages que le 13 mai 2021 les deux réunions prévues sur le PLU ont été annulées par Monsieur le maire.

Angélique PASQUEREAU dit qu'une réunion de présentation des enjeux a eu lieu en 2022.

Louis BRUILLOT souligne que c'était un an après, et que deux ans se sont bien passés sans réunion du groupe PLU.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre demande de prise de parole, Madame la MAIRE déclare la séance terminée.

PV du 24 janvier 2024 arrêté lors de la séance du Conseil municipal du 21 février 2024

Ont signé la Présidente et le Secrétaire de séance :

Michelle GRELLIER, présidente	Serge CHEVOLLEAU, secrétaire de séance